

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2016

-----

L'an deux mil seize, le vendredi 01 du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 13  
Nombre de conseillers municipaux votants : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2016  
Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Madame CARPENTIER Lorella
Monsieur SOUILLART Michel	Monsieur MANTÔT Olivier
Madame MALAWKA Astrid	Madame PLANTIVEAU Maryse
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur DELPIVAR Eric
Madame COLAS Catherine	Monsieur ZION Thierry
Madame BERRUE Nicole	Monsieur PILTE Michel
Monsieur GAUDÉ Michel	

Absents excusés : Madame GAUTHIER Patricia donne pouvoir à Madame COLAS  
Monsieur FEINARD Alexis donne pouvoir à Monsieur BILLIOT  
Monsieur DELPIVAR Eric a été élu secrétaire de séance

### 🔗 ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCE DU 04 ET 15 MARS 2016

A la demande de Madame PLANTIVEAU Maryse des modifications ont été apportées sur le conseil du 04 mars 2016,

**A l'unanimité,**

**ADOpte** les comptes rendus des précédentes réunions de conseil municipal du 04 et 15 mars 2016

Arrivée de Madame PLANTIVEAU Maryse à 18h08

### 🔗 DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PÔLE COMMUNAL DE SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que notre projet de Pôle Communal de Santé entre dans les critères du fond de soutien à l'investissement local,

Considérant que les travaux seront réalisés en 2016 et correspondent en tous points aux critères définis par cette enveloppe exceptionnelle,

Considérant le coût HT de l'opération s'élevant à 1 024 090€,

Considérant que le bassin de vie de Jouy-le-Potier est classé carencé par l'Agence Régionale Santé,

Considérant la nécessité de maintenir et surtout développer l'offre médicale (3 kinésithérapeutes, 1 psychomotricien, 1 dentiste) sur notre bassin de vie,

Considérant l'adhésion de la commune de Jouy-le-Potier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne et que celle-ci n'a aucune compétence dans ce domaine.

Considérant que les loyers espérés sont de l'ordre de 23 136€ par an

Considérant le plan de financement ci-dessous,

Dépenses HT	Montant	Ressources	Montant
Achat terrain	80 000€	FSIL	500 000€
Travaux de construction	852 300€	Réserve parlementaire	8 000€
Honoraires architectes	78 540€	Recettes attendues	23 136€
Bureau de contrôle	9 940€	Autofinancement	
Frais de marché	350€		
Etude de sol	2 960€	Emprunt	492 954€
Total	1 024 090€		1 024 090€

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local au taux maximal

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de tenir compte du cas spécifique à Jouy le Potier (changement de communauté de communes) et notre volonté de faire aboutir ce projet nécessaire et essentiel sur notre zone carencée en professionnels de santé

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour transmettre les documents nécessaires

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur le MAIRE DONNE** lecture du courrier de Monsieur SIMON de la SELLE faisant part sa surprise et contestant la dénomination de l'allée du 19 mars 1962,

**Monsieur Oliver MANTÔT PROPOSE** de faire un rappel des dates commémoratives officielles de notre pays,

**Monsieur le MAIRE CONSTATE** que cette dénomination existe depuis 3 ans

**DEMANDE** si nous devons débaptiser l'allée du 19 mars 1962 pour une autre dénomination, les élus à l'unanimité donnent un avis défavorable et charge Monsieur le Maire d'envoyer une réponse en conséquence.

**Monsieur le MAIRE INFORME** que la commune a reçu du Conseil Départemental pour le fleurissement le diplôme de village fleuri et une Clématite qui sera plantée sur notre commune

**DEMANDE** de réfléchir au nom de la voirie du nouveau lotissement de la Vigne, différentes propositions sont faites par le conseil, la dénomination sera faite lors du conseil du 22 avril 2016.

**Monsieur ZION Thierry INFORME** avoir eu des félicitations pour le fleurissement

**Mesdames COLAS et BERRUE INFORMENT** que Madame CAMBIER (pharmacie) remercie la commune pour la jardinière mise au pied de son enseigne détruite 3 fois par un camion.

**Madame PLANTIVEAU Maryse RAPELLE** que les permis de démolir de la maison Allée de la Chardonnière et de construire du Pôle santé ne sont pas affichés sur les terrains.

**Madame Astrid MALAWKA RAPPELLE** le rendez-vous aux Champs Bretons à 10h demain pour l'installation du bûcher des brandons.

Levée de séance à 18h30